

N° 32 - 77 - AMENAGEMENT zone de loisirs du Plateau - Construction terrain football - 3ème Tranche

Le Maire rappelle à l'assemblée que deux tranches de travaux ont déjà été réalisées pour l'aménagement du terrain de football sur la zone de loisirs du Plateau.

- en 1975 : Lot n° 1 - terrassements généraux
- en 1976 : Lot n° 2 - aménagement des terrains de jeux.

Il convient maintenant de prévoir la 3ème tranche qui comprend la tribune et les vestiaires.

En raison de l'importance de la dépense, il convient de solliciter l'octroi d'une subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- Précise que le terrain du plateau, déclaré zone de loisirs, est propriété communale.
- Approuve expressément le projet technique présenté par le Bureau d'études AB 21, et notamment le devis s'élevant à la somme de 249.230 Frs TTC en raison de la nécessaire réalisation et de l'opération et de l'unité de conception de l'ensemble.
- Sollicite l'aide financière du Département et l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible.
- Arrête en fonction de cette aide et de celles éventuelles d'autres collectivités le plan de financement de l'opération à savoir :

- fonds libres : .....	124.615 Frs
- subventions : .....	124.615 Frs
	<hr/>
soit un total de .....	<u>249.230 Frs</u>

- s'engage à maintenir les équipements subventionnés en bon état d'entretien et à inscrire à cet effet, chaque année à son budget, en tant que de besoin, les crédits nécessaires.
- s'engage à ne pas modifier, sans l'autorisation de la Commission Départementale, la destination des équipements ayant donné lieu à subvention.
- décide que l'inscription budgétaire ne sera faite qu'après la décision attribuant une subvention qui conditionnera l'exécution desdits travaux.